

Comptoir Val-de-Travers



29^{ème} Edition

Du 31 août au 9 septembre 2018
Centre Sportif Val-de-Travers - Couvet

Site Web : www.comptoirvdt.ch
Email : inscriptions@comptoirvdt.ch

Contrat Exposant INSCRIPTION

À retourner avant
le 31 mars 2018

Par ce document, l'exposant s'engage à louer un stand pour le 29^{ème} Comptoir du Val-de-Travers

A retourner à : Comptoir du Val-de-Travers - Case postale 121 – 2114 Fleurier

ADRESSE DE L'EXPOSANT

Raison sociale _____

Complément _____

Adresse _____

NPA/Lieu _____

Tél _____

Fax _____

Mobile _____

E-mail _____

Internet www. _____

RESPONSABLE DU STAND

Mme M.

Prénom / Nom _____

Tél. _____

Mobile _____

E-mail _____

DIRECTEUR DE L'ENTREPRISE

Mme M.

Prénom / Nom _____

Tél. _____

Mobile _____

ADRESSE DE FACTURATION

(à remplir uniquement si différente de celle de l'exposant)

Raison sociale _____

Complément _____

Adresse _____

NPA/Lieu _____

**ENTREPRISE INSCRITE
AU REGISTRE DU COMMERCE** Oui Non

AVEZ-VOUS UNE ASSURANCE RC ? Oui Non

L'ENTREPRISE EXPOSE EN QUALITE DE

Fabricant Distributeur Représentant/détaillant

Autre (préciser svp) _____

PRODUITS PROPOSES : Attention : vente directe de boissons et alimentation sous conditions spéciales

INSCRIPTION

Votre emplacement vous sera attribué au mieux en fonction de vos désirs de profondeur et surface et ceci selon le plan cohérent d'aménagement du Comptoir. L'exposant ne pourra en **aucun cas** faire recours contre l'attribution définitive.

Tarif de location : surface nue, sans aménagement, sans installation technique, ni paroi de fond ou séparation.

Demande de Co-Exposant : finance de participation Fr. 500.-

Le Co-Exposant doit impérativement remplir un formulaire d'inscription pour être accepté.

Taxe d'inscription (y compris frais administratifs et mention obligatoire dans les répertoires print, Web) **300.00 Fr**

Stand, surface d'exposition : dimensions souhaitées

Longueur

X

Profondeur

=

m² x 80.-/m² =

.....Fr

2.5m, 3m ou 5m

Côtés vitrine

1 côté

2 côtés

3 côtés

m linéaires x 25.- =

.....Fr

Construction de stand

Nous avons déjà un constructeur de stand ou sommes déjà en possession d'un stand

Nous sommes intéressé(e)s par la location d'un stand modulaire, (les tarifs ne comprennent pas la location de la surface)

Nombre de mètres linéaires :

x 50.-/ ml de paroi =

.....Fr

A : Coût du stand =

.....Fr

Electricité : 1 prise offerte alimentation 220 V 10 A, puissance MAX 2300 watts.

Les dépassements de puissance seront facturés en plus.

Prise supplémentaire 220V 10A

à 200.-/prise =

.....Fr

Prise supplémentaire 380V 15A

à 400.-/prise =

.....Fr

Eau : Uniquement dans la tente d'exposition.

1 robinet + 1 écoulement sans installation ou raccordement.

200.-

Oui

Non

.....Fr

Place de parcs réservées dans l'enceinte de la manifestation.

à 50.-/place

.....Fr

B : Coût technique =

.....Fr

Connexion internet/téléphone Wi-Fi non-professionnel offert par notre partenaire.

Besoin d'une installation complémentaire facturée directement par notre partenaire agréé ? Oui Non

Timbre de l'exposant

Date :

Coût total A + B =

.....Fr

Signature :

TVA 8% =

.....Fr

=====

Coût total =

.....Fr

Par sa signature, l'exposant reconnaît avoir reçu, pris connaissance et accepté les termes du règlement d'exposition.

Il s'engage à respecter les délais de paiements et confirme s'y soumettre sans restriction. La présente fait office de reconnaissance de dette au sens de l'art. 82 de la loi sur les poursuites et faillites en faveur du Comptoir du Val-de-Travers.

CONDITIONS GENERALES DU CONTRAT

(Font parties intégrantes du contrat de location)

Règlements en vigueur

Par sa signature, l'exposant reconnaît le caractère obligatoire du Règlement d'exposition. Expo Vallon se réserve le droit de prescrire et de faire appliquer, dans des cas particuliers, des dispositions et directives plus étendues. Par ailleurs, les prescriptions du règlement général et les prescriptions relatives à la construction et à l'aménagement des stands sont applicables.

L'exposant reconnaît avoir pris connaissance de l'édition 2018 du règlement d'exécution du Comptoir du Val-de-Travers. Il s'engage à le respecter et à se soumettre aux remarques et décisions du comité de surveillance. Règlement Edition 2018. Vous trouverez les documents sous www.comptoirvdt.ch.

Conditions de paiement

Le délai pour la réception de l'inscription définitive est fixé au **31 décembre 2017**.

Par le retour de ce document l'exposant s'engage à payer le **50 %** du prix de location au plus tard **31 janvier 2018**. Aucun rappel ne lui sera envoyé. **Le non-paiement « à date »** pouvant entraîner l'annulation de l'inscription de l'exposant, ceci à discrétion du comité. A réception de votre inscription, une facture sera établie et vous sera envoyée, laquelle lève la réserve d'admission et rend le contrat valide dans toutes ses parties.

Le solde du montant : facture, forfaits et extras sont payables d'ici **au 30 juin 2018**.

Sans le paiement intégral de la facture, le comité disposera de l'emplacement comme il le désire selon le règlement.

Montage du stand, présence et comportement

L'exposant s'engage à monter son stand dans les délais impartis et dans le respect des consignes.

L'exposant adopte une attitude commerciale positive et respectueuse. Pendant les heures d'ouvertures de l'Exposition, une présence de personnel sur le stand est obligatoire. En cas de comportement inapproprié, le Comptoir Val-de-Travers se réserve le droit d'imposer une réduction du nombre de collaborateurs sur le stand ou d'en restreindre momentanément l'accès au public. Les éventuels frais sont à la charge de l'exposant.

Déchets : Évacuation des déchets pendant le montage et démontage à votre charge. Lors de l'exposition soit du vendredi 31 août au dimanche 9 septembre (18h00) benne à disposition pour votre poubelle de la journée !

Droit applicable / For juridique

Le droit suisse est applicable. En cas de litige avec la direction du salon, l'exposant reconnaît la compétence des tribunaux ordinaires du canon de Neuchâtel.

Horaires d'ouverture des stands

Inauguration officielle Jeudi 30 Août 2018

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi	16h00 – 22h00	Inauguration officielle	17h30
Mercredi	14h00 – 22h00	et visite des stands	
Samedi	11h00 – 22h00	Apéritif	19h00
1 ^{er} Dimanche	11h00 – 20h00	Soirée des exposants	20h00
2 ^{ème} Dimanche	11h00 – 18h00	avec repas et animation	

Pour la soirée des exposants, un repas est offert pour chaque stand.

Repas supplémentaires sur inscription facturés à 50.-/personne